CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2023



PROCÈS - VERBAL

TABLE DES MATIERES

OBJET 1.	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE3
OBJET 2.	PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 20223
OBJET 3.	EHPAD : BUDGET EXECUTOIRE 2023 DE LA RÉSIDENCE KERLENN (EHPAD ET ADJ4
OBJET 4.	EHPAD : BUDGET D'INVESTISSEMENT 20235
OBJET 5.	EHPAD : PRIX DE JOURNÉE 2023 (EHPAD ET ADJ)6
OBJET 6.	EHPAD : COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ DE L'AGGLOMÉRATION8
OBJET 7.	EHPAD : ENVELOPPE DU COMPLÉMENT INDÉMNITAIRE ANNUEL (CIA) 20229
OBJET 8.	EHPAD: INFORMATIONS:
OBJET 9.	EHPAD : QUESTIONS DIVERSES
OBJET 10.	CCAS : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 202311
OBJET 11.	CCAS : ENVELOPPE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUELLE 2023 11
OBJET 12.	CCAS : DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE
OBJET 13.	CCAS : INFORMATIONS
OBJET 14.	CCAS : QUESTIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 13 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois,

Le treize février à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 6 février 2023, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Aurélie COGREL, Denise DAHERON, Gérard Pensec, Anne-Marie LE BOUR, Maryvonne NICOLAS, Marceline CORNIC., Djelloul BENHENNI

Absents ou excusés :

Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN (Pouvoir à Michel LOUSSOUARN), Michel GEORGES (POUVOIR à Maryvonne NICOLAS), Véronique BOULAY (POUVOIR à Marceline CORNIC)

OBJET 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

Vu l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Djelloul BENHENNI a été désigné secrétaire de séance.

OBJET 2. PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022

RAPPORTEUR:

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022.

CCAS DE ROSPORDEN

LE VOTE				
Présents	10	Exprimés	13	
Pouvoirs	3	Voix pour	13	
Tatal	42	Voix contre	0	
Total	15	Abstentions	0	

OBJET 3. EHPAD : BUDGET EXECUTOIRE 2023 DE LA RÉSIDENCE KERLENN (EHPAD ET ACCUEIL DE JOURJ

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

Considérant les prix de journée proposés par le département du Finistère concernant la dépendance et l'hébergement,

Considérant les budgets proposés par l'agence régionale de santé concernant le soin,

Monsieur le Président présente à l'assemblée les propositions budgétaires 2023 de la résidence Ker Lenn et propose que soient votés le budget primitif 2023 de la résidence Ker Lenn. (tableau Budget Executoire 2023 en annexe)

Budget	Groupe I (Achi	at)	Groupe II afférente au	(2)	Groupe III afférentes structure)	(dépenses à la	TOTAL
DEPENSES	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023
Hebergement	354 700€	428 103	737 025€	808 723.2 €	278 300 €	296 750 €	1 533 576.2 €
Dépendance	25 500€	25 500 €	390 780.45 €	390 786.01 €	24 000 €	22 000 €	438 286.01 €
Soin	54 910€	54 910 €	1 322 200 €	1 313 630.32 €	83 000 €	77 500 €	1 446 040.32 €
Total							3 417 902.53 €
Budget	Groupe I (tarification)		Groupe II (pr		Groupelll financiers)	(produits	TOTAL
RECETTES	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023
Hebergement	1 359 130 €	1 454 791.51€	11 000€	15 000 €	0	0	1 469 791.51€
Dépendance	438 341.66 €	438 286.01 €	2 000 €	0	0	0	438 286.01 €
Soin	1 305 407.38€	1 459 351.42	5 000 €	5 000€	2 080.48€	2080,48€	1 466 431.90 €
Total							3 374 509.42€

Monsieur Michel LOUSSOUARN tient à préciser que l'impact de la facture énergétique amène des conséquences sur les collectivités et leurs structures, comme l'arrêt de certains projets au niveau communal. L'Ehpad est lui aussi impacté à son échelle. La revalorisation de la grille indiciaire de la fonction publique se retrouve également dans la hausse des dépenses du personnel.

DACE / CUD 43

Monsieur Stéphane Favier demande des précisions sur la baisse des soins du groupe II.

Madame Sandrine BIRZON, directrice de l'Ehpad, prècise que le nombre de personnel de soins nécessaire au service est cadré par l'Agence Régionale de Santé.

Madame Denise DAHERON demande des précisions sur le nombre de cas de grande dépendance.

Madame Sandrine BIRZON précise que les personnes accueillies ont quasiment toutes plus de 90 ans ou la maladie d'Alzeihmer, et sont, de fait très dépendantes. Elle précise qu'avec l'objectif de l'Etat du maintien à domicile, les accueils des personnes accueillies sont de plus en plus âgées et que leur état se dégrade plus vite, ce qui occassionne une surcharge de travail pour le personnel.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Approuve le budget primitif 2023 tel que présenté;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	13
Pouvoirs	3	Voix pour	13
T-1-1	13	Voix contre	0
Total	13	Abstentions	0

OBJET 4. EHPAD : BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

Monsieur le Président présente à l'assemblée les propositions budgétaires 2023 de la résidence Ker Lenn et propose que soient votés les budgets d'investissement 2023.

Budget	Groupe I	
DEPENSES	2022	2023
Compte 165	5000€	5000€
Compte 205	3494.16€	3000€
Compte 2154	15000€	15000€
Compte 2184	15000€	15000€

PAGE 5 SUR 13 COMPTE-RENDU DU CA DU CCAS DU 13/02/2023

Compte 2188	26640.54€	21000€
Total	65 134.70€	59000€
	Groupe I	
RECETTES	2022	2023
Compte165	5000€	5000€
Compte 280	3494.16€	3000€
Compte 281	49640.54€	43000€
Compte 102	7000€	8000€
Total	65 134.70€	59000€

Monsieur Michel LOUSSOUARN rapelle les investissements à venir et l'impact des travaux prévus sur le quotidien des résidents. Il précise que le bâtiment appartient à la commune et que les crédits de rénovation sont pris sur le budget de la commune.

Madame Sandrine BIRZON prévoit le rachat de lits et l'installation de rails pour le 1er semestre 2023, les travaux de réhabilitation débuteront normalement en fin d'année, ce qui laissera le temps de prévoir le déménagement.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Approuve les budgets d'investissements de 2023 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré;

LE VOTE				
Présents	10	Exprimés	13	
Pouvoirs	3	Voix pour	13	
		Voix contre	0	
Total	13	Abstentions	0	

OBJET 5. EHPAD : PRIX DE JOURNÉE 2023 (EHPAD ET ADJ)

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

Monsieur le président propose à l'assemblée les <u>différents tarifs **Hébergements**</u> qui seront proposés au 1er janvier 2023.

PAGE 6 SUR 13

Prestation	Capacité	Tarif oct 2022	Tarif Théorique 2023
Chambre simple	63	56.74 €	57.33€
Chambre double	4	55.55€	56.13€
Pour les personnes de moins de 60 ans		(sur dérogation)	73.23€
Tarif Hébergement temporaire	2	55.09 €	57.33€
Tarifs accueil de jour	10	34.61€	36.54€

Monsieur le président propose à l'assemblée les <u>différents tarifs **Dépendances** qui</u> seront proposés au 1er janvier 2023

Tarif Ehpad			
Groupe GIR	NB de résidents	Tarif EHPAD 2022	Tarif EHPAD retenu 2023
Groupe I	37	20.83 €	21.30€
Groupe II	25	13.22€	13.52€
Groupe III	3	5.61 €	5.74€
Tarif ADJ			
Groupe GIR	NB de résidents	Tarif ADJ 2022	Tarif ADJ retenu 2023
Groupe I	37	24.36 €	24.24€
Groupe II	25	15.46€	15.39€
Groupe III	3	6.56€	6.53€

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve les prix de journée hébergement et dépendance tels que présentés ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	13
Pouvoirs	3	Voix pour	13
Total	13	Voix contre	0
	13	Abstentions	0

OBJET 6. EHPAD : COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ DE L'AGGLOMÉRATION

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

- Considérant les articles L.312-7 et R.312-194-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles,
- Considérant que les représentants du personnel ont été informés

Depuis le 20 septembre 2022 des réunions pour la mise en place d'une communauté professionnelle territoriale de santé sont organisées sur le territoire de CCA.

L'acronyme « CPTS » signifie Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Le principe est de regrouper tous les acteurs médico-sociaux qui gravitent autour d'un patient et d'une population pour développer des projets, visant à améliorer la prévention, le parcours de soin du patient, l'accès à un médecin traitant et les soins non programmés. La CPTS est une façon de formaliser un travail en réseau qui existe déjà et qui tend à se généraliser sous l'impulsion des politiques de santé.

L'autre avantage d'une CPTS est d'obtenir de la visibilité dans le paysage institutionnel (ARS, hôpitaux, URPS, Ordre, etc.) donc de pouvoir participer à l'organisation des soins et avoir un pouvoir décisionnel. Une fois adhérent, chacun est encore libre de s'y investir, à la hauteur de ses envies et de ses moyens, notamment en participant aux groupes de travail qui l'intéressent.

Une fois le projet de santé reconnu par l'ARS, chaque année un budget sera alloué pour réaliser les projets, pour indemniser les soignants qui y participent, et financer un poste de coordinateur.

La directrice de la résidence Ker Lenn assiste depuis le début à ces réunions de manière bénévole.

Il y a un réel intérêt pour les personnes âgées du territoire que la résidence Ker Lenn puisse être membre de ce CPTS dans le collège établissement.

Le but étant de promouvoir les services proposés par l'EHPAD, de faire partie d'un nouveau réseau et de mieux connaître les libéraux qui exercent sur le territoire de CCA. Cela pourrait nous aider également à recruter un médecin coordonnateur et peut-être des infirmiers.

Madame Sandrine BIRZON précise que l'ARS prévoit une enveloppe de 200 000€ pour le financement d'un poste de coordinateur et pour la participation des libéraux.

Monsieur Michel LOUSSOUARN demande si cette communauté concerne uniquement le territoire de CCA. Madame Sandrine BIRZON ajoute que CORAY y participe.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve l'intégration de la résidence Ker Lenn dans la CPTS Sud Cornouaille;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré;

LE VOTE			1800年的1800年的1800年1800年1800年1800年1800年180
Présents	10	Exprimés	13
Pouvoirs	3	Voix pour	13
Total	42	Voix contre	0
	13	Abstentions	0

OBJET 7. EHPAD: ENVELOPPE DU COMPLÉMENT INDÉMNITAIRE ANNUEL (CIA) 2022

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

- Vu la délibération de l'assemblée délibérante du 07 octobre 2021 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.IF.S.E.E.P) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel ;

Considérant qu'en application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat, le complément indemnitaire annuel est transposable à la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil d'administration d'adopter l'enveloppe globale du Complément Indemnitaire annuel pour 2022 versé en janvier/ février 2023 à 5000.€ (montant identique à 2021)

Madame Sandrine BIRZON ajoute que cette enveloppe permet de valoriser les personnes qui exercent des missions complémentaires avec responsabilités.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Approuve l'enveloppe CIA 2022 tel que présenté ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	13
Pouvoirs	3	Voix pour	13
		Voix contre	0
Total	13	Abstentions	0

OBJET 8. EHPAD: INFORMATIONS:

- Le Comité Social Territorial se tiendra le 27 février.
- L'Ehpad Ker Lenn a eu 30 ans en octobre 2022. L'accueil de jour et le pôle d'activités et de soins adaptés auront 10 ans cette année.
 Une fête est en prévision pour le 12 mai 2023.
- L'Ehpad a reçu une note de l'ARS l'informant que l'établissement sera évalué sur la qualité et qu'un rapport doit être remis entre le 1^{er} juillet et le 31 decembre 2023. Un cabinet extérieur devra également faire un rapport de la qualité des soins de la résidence Ker lenn.

OBJET 9. EHPAD: QUESTIONS DIVERSES

OBJET 10. CCAS: DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

Vu la Loi du 6 Février 1992 et notamment dans ses articles 11 et 12
Vu l'article L. 2312-1 du CGCT relatif au débat d'orientation budgétaire (DOB)
Vu l'article D. 2312-3 du CGCT indiquant les éléments compris dans le DOB
Vu la loi du 22 janvier 2018 et notamment en ses articles 10 et 24 (LPFP 2018-2022)
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé,

Monsieur le Maire, Président du CCAS, présente les orientations budgétaires retenues pour le CCAS, pour l'année 2022 et les perspectives à l'horizon 2023 dans le document ci-annexé.

Le Conseil d'administration du CCAS:

Prend connaissance du rapport des orientations budgétaires 2023 et du Débat des orientations budgétaires 2023

Conformément à l'article L. 2312-1, le ROB fait l'objet d'une publication qui est transmise au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du DOB et le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen.

OBJET 11. CCAS: ENVELOPPE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL 2023

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

Vu la délibération de l'assemblée délibérante du 7 octobre 2019 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel;

Considérant qu'en application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat, le complément indemnitaire annuel est transposable à la fonction publique territoriale, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter l'enveloppe globale du Complément Indemnitaire Annuel pour 2023 à 352.94 €.(Montant identique à 2022).

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Adopte l'enveloppe globale du C.I.A. (Complément Indemnitaire Annuel) pour 2023 à 352.94€
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision

Ayant entendu le rapporteur ; Après en avoir délibéré ;

LE VOTE				
Présents	10	Exprimés	13	
Pouvoirs	3	Voix pour	13	
Total	13	Voix contre	0	
		Abstentions	0	

實 通点 人名英格兰斯 医阿斯特氏试验检尿病

OBJET 12. CCAS: DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE D'EAU DE 295€29

Une rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture d'eau d'un montant de 295€29.

Décision du Conseil d'administration : accord pour la prise en charge partielle de la facture d'eau d'un montant de 295€29 (aide versée directement au service d'eau et assainissement de CCA)

LE VOTE				
Présents	10	Exprimés	13	
Pouvoirs	3	Voix pour	13	
Total	13	Voix contre	0	
		Abstentions	0	

Monsieur Djelloul BENHENNI précise que les administrés doivent effectuer leur relevé en réel une fois dans l'année et que peu de personnes sont informées.

Monsieur Michel LOUSSOUARN précise que dans ce contexte inflationniste, une augmentation de 9% est prévue par CCA. A l'heure actuelle, les factures d'eau ne peuvent être mensualisées mais qu'une réflexion sur la mensualisation et l'application d'une tarification sociale est envisagée par l'agglomération.

OBJET 13. CCAS: INFORMATIONS

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

CALENDRIER DE MISE EN PLACE DE LA MUTUELLE COMMUNALE

Une conférence de presse avec la signature de la convention partenariale se tiendra le 3 mars avec les Présidents des CCAS de Rosporden et de Kernével.

S'en suivront deux réunions publiques, une à Rosporden, au centre culturel, le 20 mars. Et la seconde à Kernével, le 22 mars.

Les permanences débuteront dès le 28 mars à la mairie de Rosporden. La possibilité d'une permanence sur Kernével est à l'étude.

RAPPORTEUR: Marie-Madeleine Le BIHAN

JOUETS DE NOËL

Des jouets ont été distribués aux enfants des bénéficiares de la banque alimentaire de Rosporden et Kernével grâce aux dons des supermarchés et des stocks disponibles au vestiaire.

OBJET 14. CCAS: QUESTIONS DIVERSES

Le Président

Le ou La Secrétaire de séance